

**Aménagement,
Environnement,
Territoires**

Nos Réf.
RV/AM
16-5602-430

Dossier suivi par
A. Mazet
☎ 04 77 92 12 12

REÇU LE
- 2 DEC. 2016
MAIRIE DE ST-GERMAIN-LAVAL

Monsieur Alain BERAUD
Maire
MAIRIE
2 rue du Marché – BP9
42260 St GERMAIN LAVAL

A St Priest en Jarez,
Le 28 novembre 2016

Objet : PLU/révision allégée

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la réception le 21 novembre 2016, du projet de révision allégée du PLU de votre commune, arrêté par délibération de votre conseil municipal, je vous indique que la Chambre d'Agriculture a les observations suivantes à formuler :

Note de présentation :

4.5 Activité agricole :

Il est indiqué que :

- cette modification n'entraîne qu'une réduction de 0.1% de la SAU communale. Cette analyse n'est pas pertinente puisque le pourcentage et en relation avec la taille de la commune (plus la commune est grande, plus le % risque d'être bas). Une analyse de l'impact réel sur l'activité agricole aurait été nécessaire (déclaration PAC, impact sur la surface totale de l'exploitation agricole touchée, mode de faire valoir ...).
- La suppression du pastillage Ah est favorable à l'activité agricole puisqu'elle permet de reclasser environ 13 ha en zone agricole : certes ces secteurs sont reclassés en zone agricole mais ils n'ont plus de vocation agricole.

Siège Social
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Fax : 04 77 92 12 78
Email : cda42@loire.chambagri.fr
Site Web : www.terresdeloire.fr

Antenne FEURS
5 Rue du Colisée – ZI Le Forum
42110 FEURS
Fax : 04 77 26 63 60

Antenne PERREUX
ZA Les Plaines
Rue du Pont du Rhins Ouest
42120 PERREUX
Fax : 04 77 71 91 67

N° de téléphone unique :
04 77 92 12 12

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 210 011 00021
NAF 9411Z
N° TVA intracommunautaire :
FR 93 1842 10011
N° d'existence organisme de
formation 8242P001342

**ENGAGEMENT
DE SERVICE**
SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à
M. le Président de la Chambre d'Agriculture
43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX



Page 22 - Bâtiments susceptible de changer de destination :

50 bâtiments sont recensés comme pouvant changer de destination, la Chambre d'Agriculture demande :

- Que ce recensement n'impacte pas l'activité agricole : les bâtiments doivent être situés à plus de 100m d'une exploitation agricole en activité et ne doivent pas générer de nouveaux périmètres d'épandage. Une attention particulière doit être portée sur les bâtiments n° 24 et 29.
- Que le tableau pages 23, 24, 25 et 26 soit complété par une colonne indiquant l'impact sur l'activité agricole.

Les changements de destination sont en grande majorité affectés à la création de logements. La commune ne maîtrisant pas les projets qui vont se concrétiser, la Chambre d'Agriculture s'interroge sur l'impact de ce recensement sur l'évolution de la population.

5.2 Modifications apportées au règlement de la zone A :

- Compléter le 1^{er} alinéa : les constructions, extensions et aménagements de bâtiments agricoles liés et nécessaires à l'activité agricole et aux CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole).

- Compléter le 6^{ème} alinéa : le changement de destination des bâtiments repérés sur le plan de zonage sans compromettre l'activité agricole

Sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes, et notamment celles qui concernent le recensement des bâtiments pouvant changer de destination, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Le Président,

Raymond VIAL